

AGGLO DE LA ROCHELLE

« On se retrouve dans des situations ingérables »

Le décès d'un cycliste le 15 novembre à Dompierre-sur-Mer a interpellé les élus de l'Agglo. Mais la sécurisation des abords des routes départementales est un vrai casse-tête

Thomas Mankowski
t.mankowski@sudouest.fr

Un cycliste a perdu la vie mardi 15 novembre sur une route départementale. Encore, peut-on malheureusement ajouter. Un mois plus tôt, un autre trentenaire est décédé sur la D 732 à Pons. Le 29 septembre, c'est le président du Braquet saintongeais qui mourrait sur la route de Port-d'Envaux à Saintes. Au total (toutes voies confondues), huit cyclistes sont morts depuis le début de l'année en Charente-Maritime.

Le récent drame qui a frappé Dompierre-sur-Mer questionne les élus de l'Agglo de La Rochelle, à commencer par le maire de la commune endeuillée. Tout en prenant soin d'éviter de s'étendre sur les circonstances et d'exprimer des condoléances, Guillaume Krabal faisait remarquer à ses collègues, lors du dernier conseil communautaire, que la victime sortait de la zone d'activité de la Corne Neuve : « tous les maires, nous constatons qu'il y a de plus en plus de monde à vélo, en trottinette, rejoignant des endroits qui ne sont pas toujours connectés aux pistes cyclables. Tant mieux s'il y a plus de personnes se déplaçant à vélo mais il serait opportun que nous nous retrouvions autour de la table pour voir comment mieux connecter ces zones d'activité aux modes de transport doux. Ce sont des enjeux importants pour notre territoire. »

Qui fait quoi ?

La volonté de travailler en partenariat avec le Département sur des secteurs identifiés est posée. Sauf que la seule volon-



Huit cyclistes sont décédés depuis le début de l'année sur les routes du département.

JEAN-CHRISTOPHE SOUNALET / « SUD OUEST »

té ne suffit pas. Il persiste un flou autour de l'aménagement des abords de routes départementales : « on a un cas particulier à Périgny : l'avenue Louis-Lumière », prend à titre d'exemple Roger Gervais, vice-président de la CdA en charge des zones d'activité. « Les piétons marchent dans l'herbe depuis que la zone existe. Parce que le Département n'est pas compétent pour aménager les voies douces sur le côté et parce que nous, on ne peut pas le faire, n'étant pas chez nous. » Une discussion est engagée sur ce secteur, mais on comprend bien la difficulté qui se pose. Elle s'observe aussi à un carrefour de la départementale 104, au niveau de Lagord, où s'est pro-

duit il y a quelques jours un accident impliquant un deux-roues.

« On a les moyens financiers mais on a la difficulté de l'emprise foncière le long des départementales »

Jean-François Fontaine compte soumettre le problème à la présidente du Conseil départemental Sylvie Marcilly à l'occasion de sa venue à la conférence des maires. L'Agglo attend de connaître la stratégie du Département sur le vélo du quotidien pour voir comment articuler son sché-

ma directeur avec les ambitions départementales pour agir au mieux et au plus vite.

« Plus on s'éloigne, plus les distances sont longues et plus les aménagements sont compliqués parce qu'on n'a pas de maîtrise foncière, pointe Bertrand Ayral, vice-président en charge des liaisons cyclables. Le législateur a fait une belle loi – la loi d'orientation des mobilités qui a vocation à favoriser les mobilités douces –, la difficulté est qu'il ne nous a pas donné les outils. Aujourd'hui, on a l'ambition, on a les moyens financiers mais on a la difficulté de l'emprise foncière le long des routes départementales. On se retrouve dans des situations ingérables alors qu'il y a une urgence à agir. »